

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/07/2025 - 19577 - 2023 B 02245 - 951 577 238 - 68 MISTRAL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐				
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante	☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)	☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société				Adresse du siège social							
SARL 68 MISTRAL											
SIRET				95157723800011							
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement							
68 AVENUE FREDERIC MISTRAL											
13013 MARSEILLE											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées		ALIMENTATION GENERALE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case						
					☐						
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%		31 478		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%											
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A		☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐						Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		☐	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI											
☐											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?											
OUI											
Si oui, indication du logiciel utilisé											
DIACOMPTA EXPERT											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :											
Cabinet SOGECO											
191 CBD BAILLE											
13005 MARSEILLE											
Tél : 04.91.47.31.38											
Nom et adresse du conseil :											
Tél :											
OGA/OMGA											
Viseur conventionné											
Cochez la case correspondante											
Identité du déclarant :											
Date : 10022025											
Lieu : MARSEILLE											
Qualité et nom du signataire : GERANT											
Signature : MR KHEDAIRIA Salim											
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du Viseur ou du Titulaire conventionné :											
191 CBD BAILLE											
13005 MARSEILLE											
N° d'agrément :											
N° SIRET : 95157723800011											
Code APE : 6920Z											
Examen de conformité fiscale (ECF)											
Tél : 04 91 47 31 38 - Fax : 04 91 42 57 38											

Certifié conforme par
le Garant

SARL 68 MISTRAL
31122024

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL 68 MISTRAL**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

3 722

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I <i>alter</i> et <i>aquater</i>)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SARL 68 MISTRAL		68 AVENUE FREDERIC MISTRAL		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				13013 MARSEILLE			
SIRET		9 5 1 5 7 7 2 3 8 0 0 0 1 1		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		9	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122024		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	145 000	012		145 000	145 000
		014	4 110	016	2 192	1 918	3 288
	Immobilisations corporelles*	028	21 819	030	5 948	15 871	19 190
	Immobilisations financières* (1)	040	150	042		150	
	Total I (5)	044	171 079	048	8 140	162 939	167 478
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	6 030	062	6 030	5 125
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072	84	074	84	1 130	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	29 385	086	29 385	21 023	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	35 500	098	35 500	27 278	
	Total général (I + II)	110	206 579	112	8 140	198 439	194 757
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		23 252			
	Résultat de l'exercice	136		24 659	23 352		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		49 011	24 352		
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 833	2 584		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169) 477)	172		5 578	5 280		
	Comptes courants d'associés	173		18 187	14 631		
	Autres dettes	175		122 830	147 910		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		149 428	170 405			
Total général (I + II + III)		180		198 439	194 757		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	150	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	670	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 68 MISTRAL		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2024	Exercice N-1 clos le 31/12/2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	222 758	120 466	
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
			217	218			
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	85	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	222 843	120 467	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	94 279	62 026	
	Variation de stock (marchandises) *			236	(905)	(5 125)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		75	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 9 612 - immobilier :)			242	47 654	25 350	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	428	244	3 876	371	
	Rémunérations du personnel *			250	34 002	7 150	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	9 328	216	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	5 209	2 931	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	2		
		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	193 445	92 994	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	29 398	27 473	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	17		
		348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	4 722	4 121	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	24 659	23 352
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	24 659	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	2 080		
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 722		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	17		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986					
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345					
	Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987					
	Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)	127					
	dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) Déductions exceptionnelles (art 39 decies D) }	346					
		643					
648							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	31 478	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	31 478	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL 68 MISTRAL										Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	145 000	402		404		406	145 000												
	Autres	410	4 110	412		414		416	4 110												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	15 000	442		444		446	15 000												
	Installations générales agencements divers	450	5 583	452	520	454		456	6 103												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	716	472		474		476	716												
Immobilisations financières		480		482	150	484		486	150												
TOTAL		490	170 409	492	670	494		496	171 079												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500	822	502	1 370	504		506	2 192												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 800	532	3 000	534		536	4 800												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	288	542	601	544		546	889												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	21	562	239	564		566	259												
TOTAL		570	2 931	572	5 209	574		576	8 140												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL					596		585	597	599												

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL 68 MISTRAL**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 68 MISTRAL				Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel *	376	1		
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	222 758		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	82		
TOTAL 1	106	222 841		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	3		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111	905		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	908		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121	97 139		
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	14 959		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	2		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152	112 099		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3				137
				111 649
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)				117
				111 649
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	222 841		
Effectifs au sens de la CVAE	023	3		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024	01/01/2024	160	31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186			

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 95157723800011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 68 MISTRAL

ADRESSE (voie) 68 AVENUE FREDERIC MISTRAL

CODE POSTAL 13013 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille KHEDARIA SALIM Prénom(s) SALIM
Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 04061991 N° département 13 Commune MARSEILLE Pays FRANCE
Adresse : N° 21 Voie AVENUE DES TROIS LUCS
Code postal 13012 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU 68 LE MISTRAL

Société d'Actions Simplifiées Uniques
Capital social de 1 000 Euros
Siège social : 68 avenue Mistral 13013 MARSEILLE
R.C.S. MARSEILLE B 951 577 238 00011

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ASSOCIES**

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 juin à 17 heures

Les associés de la SASU 68 LE MISTRAL se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, suivant la convocation qui leur a été faite par la présidence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur KHEDAIRIA Salim, président de la société.

La feuille de présence révèle que les associés présents ou régulièrement représentés détiennent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux statuts et aux textes en vigueur exigeant plus de la moitié du capital social.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- * La feuille de présence*
- * Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,*
- * Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée*
- * L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31/12/2024.*

ORDRE DU JOUR

- * Rapport de la présidence sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2024*
- * Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2024*
- * Affectation des résultats*
- * Quitus à la présidence*
- * Approbation des conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966*
- * Questions diverses*

Puis lecture est donnée du rapport de la présidence.

SK



La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés donne acte à la présidence, de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, l'approuve, ainsi que le bilan et les comptes de résultats, tels qu'ils ont été présentés par la présidence.

Elle décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice d'un montant de 24 659 Euros de la façon suivante :

- *La totalité est affectée au compte report à nouveau créateur.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne quitus entier à la présidence pour l'exercice au 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve l'ensemble des conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 qui se sont poursuivies ou qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, les associés concernés n'ayant pas pris part au vote et leurs parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.



CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, l'assemblée approuve des dépenses et des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du C.G.I. d'un montant de 6 819 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte que la société a versé une rémunération de 30 280 € à la présidence pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, Monsieur KHEDAIRIA Salim président concerné, n'ayant pas pris part au vote et ses parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par la présidence et visé par les associés présents à l'assemblée.

La présidence et les associés

